



Propositions de **A10 GRATUITE** pour  
une avancée immédiate et significative  
vers la gratuité des tronçons franciliens  
des autoroutes A10 et A11

- mai 2011 -



▀ **Ces propositions s'appuient sur deux exigences prioritaires :**

- ✓ 1 - Etablir le principe d'égalité dans l'accès aux infrastructures autoroutières en corrigeant les disparités régionales
- ✓ 2 - Réduire sensiblement le trafic sur l'ensemble du réseau secondaire sud francilien

▀ **A très court terme elles permettent d'apporter des réponses :**

- ✓ Juridiquement satisfaisantes
- ✓ Techniquement réalisables
- ✓ Financièrement favorables

## **PROPOSITION N°1**

- ▶ **Gratuité du tronçon la Folie Bessin-Dourdan pour tous les usagers** (trafic local et national)
- ▶ **Dans ce cas, ce tronçon revient à l'Etat**
- ▶ **Le contrat de concession devra faire l'objet d'un nouvel avenant**

## **PROPOSITION N°1**

### **Modalités d'application à l'échangeur de Dourdan**

- ▀ Le péage de Dourdan disparaît, les quatre bretelles sont publiques, en accès libre
- ▀ Les tronçons Dourdan-Ablis et Dourdan-Allainville restent concédés. Ils font l'objet de tarifs préférentiels

## **PROPOSITION N°1**

### **Modalités d'application (classe 1)\* aux péages d'Ablis et d'Allainville**

Ces modalités minimum sont indispensables pour éviter l'effet d'entonnoir au niveau de l'échangeur de Dourdan

- ▶ En appliquant pour ces trajets les conditions commerciales accordées actuellement aux abonnés du péage de Dourdan (soit 0.056€/km), le prix à payer serait pour :

- ✓ Ablis-Dourdan (12.5 km) de : 0.7 €  
(prix abonné actuel Ablis-la Folie Bessin 2.4 €, non abonné 3.3 €).
- ✓ Allainville-Dourdan (16.5 km) de : 0.9 €  
(prix abonné actuel Allainville-la Folie Bessin 2.8 €, non abonné 3.7 €)

Nous proposons de porter ces tarifs à 0.04€/km soit :

Ablis-Dourdan : **0.5 €**  
Allainville-Dourdan : **0.7 €**

\* Des modalités appropriées devront être prises pour les PL

## **PROPOSITION N°1**

### **Préjudices financiers pour le concessionnaire**

- ✓ **Tronçon Dourdan-la Folie Bessin :**  
Trafic quotidien 86100 dont 10590 PL, soit :  
 $(69510 \times 1.6) + (6000 \times 1.08) + (10590 \times 5.7) \times 365 =$   
**65 M€**
- ✓ **Usagers Dourdan-Ablis :**  
 $*1500 \times (2.4 - 0.5) \times 365 =$  **1 M€**
- ✓ **Usagers Dourdan-Allainville :**  
 $*1500 \times (2.8 - 0.7) \times 365 =$  **1.1 M€**

**Total du préjudice annuel : 67.1 M€**

(en chiffre d'affaires)

\* C'est une estimation. Malgré notre demande auprès du concessionnaire, il n'a pas été possible d'obtenir les chiffres réels.

**Compensations pour le concessionnaire**

- Transfert de trafic poids lourds de la RN 20 vers l'A10 sur le tronçon Artenay-la Folie Bessin\*

- **\*\* Bonus financier annuel :**

- ✓ Artenay-Dourdan (58.5 km) = 18 €
- ✓ Selon étude Cofiroute :  $1900 \times 18 \times 365 = 12.5 \text{ M€}$

***Notre estimation : 19 M€***

\* L'étude destinations menée en 2009 par Cofiroute à la demande du Conseil général de l'Essonne stipule que 16% des 11 240 PL circulant sur la RN 20 au sud de la RN 104 a quitté l'A10 à Artenay pour rejoindre la francilienne. Selon nous, cette étude sous estime les effets du péage sur la RN 20 et donc les ressources potentielles découlant d'un éventuel transfert de trafic

\*\* Il est raisonnable d'estimer que la suppression du péage entre Dourdan et la Folie Bessin entrainerait un transfert significatif de trafic PL et VL du réseau secondaire vers l'A10 en amont de l'Île de France, donc des rentrées financières supplémentaires pour le concessionnaire (non chiffrées ici)

## **PROPOSITION N°2**

(ou disposition transitoire)

- Gratuité du tronçon la Folie Bessin-Dourdan pour tous les usagers entrants ou sortants à Dourdan (trafic local)\*
- Les tronçons concernés restent concédés
- Le contrat de concession ferait éventuellement l'objet d'un nouvel avenant

\* Cette disposition existe sur d'autres tronçons autoroutiers.

## **PROPOSITION N°2**

### **Modalités d'application à l'échangeur de Dourdan**

- ▶ **Le péage de Dourdan disparaît, les quatre bretelles sont ouvertes.**  
(deux le sont depuis 40 ans au bénéfice exclusif du concessionnaire, les deux autres le seraient au bénéfice des usagers).
- ▶ **Les tronçons Dourdan-Ablis et Dourdan-Allainville font l'objet de tarifs préférentiels identiques à la proposition N°1, à savoir :**

**Rappel : Modalités d'application (classe 1)\*  
aux péages d'Ablis et d'Allainville**

Ces modalités minimum sont indispensables pour éviter l'effet d'entonnoir au niveau de l'échangeur de Dourdan

- ▶ En appliquant pour ces trajets les conditions commerciales accordées actuellement aux abonnés du péage de Dourdan (soit 0.056€/km), le prix à payer serait pour :

- ✓ Ablis-Dourdan (12.5 km) de : 0.7 €  
(prix abonné actuel Ablis-la Folie Bessin 2.4 €, non abonné 3.3 €).
- ✓ Allainville-Dourdan (16.5 km) de: 0.9 €  
(prix abonné actuel Allainville-la Folie Bessin 2.8 €, non abonné 3.7 €)

Nous proposons de porter ces tarifs à 0.04€/km soit :

Ablis-Dourdan : **0.5 €**  
Allainville-Dourdan : **0.7 €**

\* Des modalités appropriées devront être prises pour les PL

## **PROPOSITION N°2**

### **Préjudices financiers pour le concessionnaire**

- ✓ Usagers Dourdan-la Folie Bessin :  
\*Trafic quotidien 9000 dont 1170 PL, soit :  
 $(5167 \times 1.08) + (2663 \times 1.6) + (1170 \times 5.7) \times 365 =$   
**6.1 M€**
- ✓ Usagers la Folie Bessin-Ablis :  
\*1500 x (2.4-0.5) x 365 = **1 M€**
- ✓ Usagers la Folie Bessin-Allainville :  
\*1500 x (2.8-0.7) x 365 = **1.1 M€**

**Total du préjudice annuel : 8.2 M€**  
(en chiffre d'affaire)

\* C'est une estimation. Malgré notre demande auprès du concessionnaire, il n'a pas été possible d'obtenir les chiffres réels.

## **PROPOSITION N°2**

### **Compensations pour le concessionnaire**

► Transfert de trafic poids lourds de la RN 20 vers l'A10 sur le tronçon Artenay-la Folie Bessin\*

► Bonus financier annuel :

- ✓ Artenay-la Folie Bessin (77.5 km) = 23.8 €
- ✓ Selon étude Cofiroute :  $1900 \times 23.8 \times 365 = 16.5 \text{ M€}$

***Notre estimation : 24 M€***

\* L'étude destinations menée en 2009 par Cofiroute à la demande du Conseil général de l'Essonne stipule que 16% des 11 240 PL circulant sur la RN 20 au sud de la RN 104 a quitté l'A10 à Artenay pour rejoindre la francilienne. Selon nous, cette étude sous estime les effets du péage sur la RN 20 et donc les ressources potentielles découlant d'un éventuel transfert de trafic.

## Récapitulatif

	<b>Proposition 1</b>	<b>Proposition 2</b>
Statut du tronçon Dourdan-la Folie Bessin	domaine public	concédé
Statut du tronçon Dourdan-Ablis	concédé	concédé
Statut du tronçon Dourdan-Allainville	concédé	concédé
Statut de l'échangeur de Dourdan	domaine public	concédé avec 4 bretelles ouvertes
Tarif Dourdan-Ablis	0.5 € maxi	-
Tarif Dourdan-Allainville	0.7 € maxi	-
Tarif Ablis-la Folie Bessin	-	0.5 € maxi
Tarif Allainville-la Folie Bessin	-	0.7 € maxi
Préjudice financier	<b>67.1 M€</b>	<b>8.2 M€</b>
Bonus de transfert de trafic PL RN 20 - A10	<b>19 M€</b> (Artenay-Dourdan)	<b>24 M€</b> (Artenay- la Folie Bessin)

<b>Autres ressources financières mobilisables</b>	*Bonus relatif aux inégalités de tarification Ile de France/province	<b>14.7 M€</b>	<b>31.1M€</b>
	*Différentiel de rentabilité Cofiroute/autres concessionnaires	<b>64M€</b>	
	Produit de la taxe carbone perçue sur les RN 10 et 20	<b>16.5 M€</b>	

\* Voir fiches annexes

- ✓ La proposition **N°1** ouvre la gratuité à l'ensemble du trafic entre Dourdan et la Folie Bessin. Elle permettrait à l'Etat ou aux collectivités d'y implanter un TCSP. Sensiblement plus onéreuse mais réaliste, cette proposition est la plus juste, la plus efficace et la plus cohérente.
- ✓ La proposition **N°1** serait partiellement financée par le transfert de trafic de la RN 20 vers l'A10. Deux « niches » peuvent contribuer à financer le reste : la surtarification des tronçons franciliens et l'alignement partiel de Cofiroute sur les autres concessionnaires.\* Une part de la taxe carbone perçue sur les RN 10 et 20 pourraient aussi constituer un apport de financement
- ✓ Avec des bretelles ouvertes à l'échangeur de Dourdan, la proposition **N°2** ouvrirait la gratuité aux seuls usagers du tronçon Dourdan-la Folie Bessin.
- ✓ Peu coûteuse, la proposition **N°2** représente à peine le tiers du chiffre d'affaire produit par le seul transfert de trafic de la RN 20 vers l'A10. Cette proposition dégage d'importants excédents financiers.  
Il conviendrait dans ce cas de suivre la recommandation de la Cour des comptes : « *L'Etat, devrait, entre autres, se donner les moyens de pouvoir renégocier les conditions d'exécution des concessions de très longue durée pour faire bénéficier les usagers de circonstances nouvelles qui leur seraient favorables.* »
- ✓ **Applicable à très court terme, la proposition N°2 pourrait être une transition vers la mise en place de la proposition N°1.**

\* Voir fiches annexes